

Fiche d'information

Levinoff-Colbex

Rencontre du 11 janvier au MDEIE

Présents : MM. Robert Bolduc et Denis Desrosiers, TRANSAQ

MM. Michel Dessureault, Bruno Letendre, Martin Rioux, FPBQ

MM. Raymond Fortin, Mario Bouchard, Michel Jean : MDEIE

Proposition [REDACTED] pour la relance de Levinoff-Colbex

1. Retrait de l'équipe Cola

[REDACTED]

2. Cessation du contrat de promotion des Cola de [REDACTED]

3. Entente avec la FPBQ pour l'obtention de volumes stables à un prix compétitif pour les bouillons

4. Appui gouvernemental

Structure financière proposée

	Actuelle	Future
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
FPBQ-I.Q.		
Équité		
Total :		
Ratio dette/équité		
Dette	[REDACTED]	[REDACTED]
Équité		

L'actionnariat après 3 ans pourrait atteindre 50 % pour [REDACTED] - I.Q.

Dans la nouvelle structure financière, le 19,6 M\$ d'IQ est converti en équité. La modernisation de l'usine de [REDACTED] nécessite un investissement de [REDACTED]. Ce montant combiné au renflouement du fonds de roulement nécessite un besoin de [REDACTED].

Un prêt de [REDACTED] est en négociation avec le gouvernement fédéral pour la modernisation de l'usine de [REDACTED]. Il faut de nouveaux capitaux ([REDACTED] de la part de la FPBQ et du gouvernement.

La FPBQ ne peut injecter un montant supérieur à [REDACTED], il reste donc [REDACTED] à financer. Le MDEIE a insisté sur le fait qu'il mettra un montant équivalent à celui de la FPBQ sans plus.

[REDACTED]

5. Convention collective

Un signal clair du gouvernement doit être donné à la FPBQ pour permettre de négocier les conventions collectives et le contrat d'approvisionnement des bouvillons.

6. Divers

L'échéance de la garantie bancaire d'IQ est le 18 février 2011.

Le ministre du MDEIE doit se rendre chez Levinoff-Colbex au début février.

Robert Bolduc
TRANSAQ - DACAS
le 25 janvier 2011

ÉTAT DE SITUATION LEVINOFF-COLBEX

CONTEXTE

- En septembre 2009, Levinoff-Colbex a déposé un ambitieux plan de relance nécessitant des investissements de plus de [REDACTED]. Ce projet vise l'intégration des activités d'abattage et de découpe en un seul site afin d'améliorer la rentabilité de l'entreprise. Ce projet a été déposé au même moment où la banque manifestait des signes d'impatience face à la situation financière précaire de l'entreprise.
- Face à cette situation, le gouvernement du Québec a donné mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) de réaliser un diagnostic de l'entreprise et de mesurer les perspectives de rentabilité ainsi que les liquidités nécessaires à sa relance. Le rapport de RCGT, déposé en décembre 2009, invite le gouvernement du Québec à la prudence et conclut que les conditions suivantes doivent être réunies pour atteindre la rentabilité : obtention d'une compensation fédérale reliée à la législation sur les MRS; obtention d'un financement bancaire; identification d'un véritable responsable du projet; engagement formel des producteurs à faire abattre leurs animaux chez Levinoff-Colbex; implication d'un nouvel actionnaire et révision en profondeur des règles de gouvernance.
 - En avril 2010, le gouvernement du Québec a commandé une mise à jour à la firme RCGT. Dans les conclusions de ce rapport, déposé le 7 mai dernier, RCGT reconfirme ses recommandations, en plus d'identifier de nouveaux facteurs de risques, ajoutant de l'incertitude à la réalisation du projet d'investissement.
 - Les nouveaux facteurs de risques identifiés par RCGT sont les suivants : la rentabilité du projet d'investissement, déjà marginale, a été réduite, la portant à [REDACTED] du chiffre d'affaires; le contrat d'abattage de bouvillons avec [REDACTED] a été modifié à la baisse; la convention collective de l'usine de Montréal devra suivre à Saint-Cyrille-de-Wendover advenant un déplacement des activités.
 - Levinoff-Colbex n'a complété qu'une des 10 principales recommandations identifiées lors du premier rapport RCGT de l'automne 2009.
 - L'analyse de la situation financière de l'entreprise révèle que les résultats des six derniers mois sont légèrement meilleurs que ce qui avait été anticipé. Cela est principalement dû à une légère augmentation du volume d'animaux abattus. Cependant, au cours des deux derniers mois, on a observé que cette tendance ne se maintiendra pas, et ce, en raison d'une diminution de la contribution marginale unitaire des activités de l'entreprise.
- La banque a donné jusqu'au 1^{er} juin à l'entreprise afin de confirmer la participation d'un partenaire stratégique au projet de relance de l'entreprise. À défaut de remplir cette condition, l'entreprise s'expose à de graves conséquences.

• [REDACTED]

PLAN D'ACTION

- Un comité de gestion de crise, composé de madame Dominique Fortin, sous-ministre associée à la Transformation Alimentaire et monsieur Normand Johnston, sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires, est créé.

Les scénarios suivants peuvent être étudiés :

A) Abandon du projet d'investissement :

- Abandon du projet d'agrandissement et accélération des rencontres avec le(s) partenaire(s) en vue d'obtenir une entente d'ici la semaine prochaine.
- Participation financière du gouvernement pour combler les besoins de liquidités (6 M\$ selon RCGT) et révision des modalités du prêt de 19 M\$.
 - Les autres conditions obligatoires pour l'intervention du gouvernement pourraient être : obtenir la compensation MRS du fédéral de façon officielle, obliger les producteurs à faire abattre leurs animaux chez Levinoff-Colbex et réviser la convention collective afin de l'ajuster en fonction des pratiques du secteur.

B) Laisser agir les forces du marché et prévoir, le cas échéant, des alternatives pour l'abattage des vaches de réforme dans l'éventualité d'une fermeture.

Conséquences :

Advenant l'arrêt des opérations de cette entreprise, voici les principales conséquences pour le secteur québécois de l'industrie de la transformation des viandes :

- La fermeture de l'entreprise amènerait la disparition d'environ 300 emplois.
- Nous estimons à 70 000 le nombre d'animaux de réforme provenant du Québec abattus annuellement par l'entreprise. La fermeture de l'entreprise obligerait les producteurs de bovins du Québec à faire abattre leurs animaux dans des abattoirs non spécialisés en bovins de réforme, ce qui augmenterait de façon considérable la pression sur le réseau des abattoirs du Québec. Il est à noter que ces abattoirs ont une capacité d'abattage limitée.
- Nous pouvons croire qu'une partie importante des abattages réalisés par l'entreprise serait dorénavant faite à l'extérieur du Québec. Actuellement, il existe déjà un mouvement en ce sens.
- Suite à une fermeture de l'abattoir, nous pouvons envisager une baisse des prix des bovins de réforme au Québec.
- Les investissements réalisés par l'entreprise Sanimax pour le traitement des MRS se chiffrent à près de [REDACTED] dont 15 M\$ proviennent des gouvernements du Québec et du Canada. Les MRS provenant de l'abattoir Levinoff-Colbex approvisionnent environ 80 % du volume des installations pour le traitement des MRS de Sanimax.
- [REDACTED]
- Lors de l'acquisition de l'entreprise, Investissement Québec (IQ) a consenti un prêt de 19 M\$ à la FPBQ. Advenant la fermeture de l'usine, IQ ne serait pas en mesure de recouvrer cette somme.
- Advenant une fermeture de l'entreprise, il s'agirait d'un important échec pour la FPBQ et cela fragiliserait grandement la situation financière de cette dernière.
- Sans le principal abattoir de bovins de réforme au Québec, nous pouvons penser qu'il pourrait y avoir une recrudescence de l'abattage illégal.
- À la suite de la fermeture de l'entreprise le GQ pourrait proposer à la FPBQ un plan de transition regroupant différentes mesures destinées à appuyer la commercialisation des bovins de réformes :
 - Un montant pour le prélevé des producteurs qui se poursuit jusqu'en 2013 (15 M\$);
 - Mesure pour aider le transport de bovins de réformes en Ontario;
 - Aider un promoteur privé qui souhaite relancer un abattoir de bovins de réforme.

INTERVENTION

- À la suite de la fermeture de l'entreprise, le gouvernement du Québec pourrait proposer, à la FPBQ, un plan de transition regroupant différentes mesures destinées à appuyer la commercialisation des bovins de réforme :
 - Un montant pour compenser le prélevé des producteurs qui se poursuit jusqu'en 2013 (15 M\$);
 - Mesure pour aider le transport de bovins de réforme en Ontario;
 - Aider un promoteur privé qui souhaite relancer un abattoir de bovins de réforme.

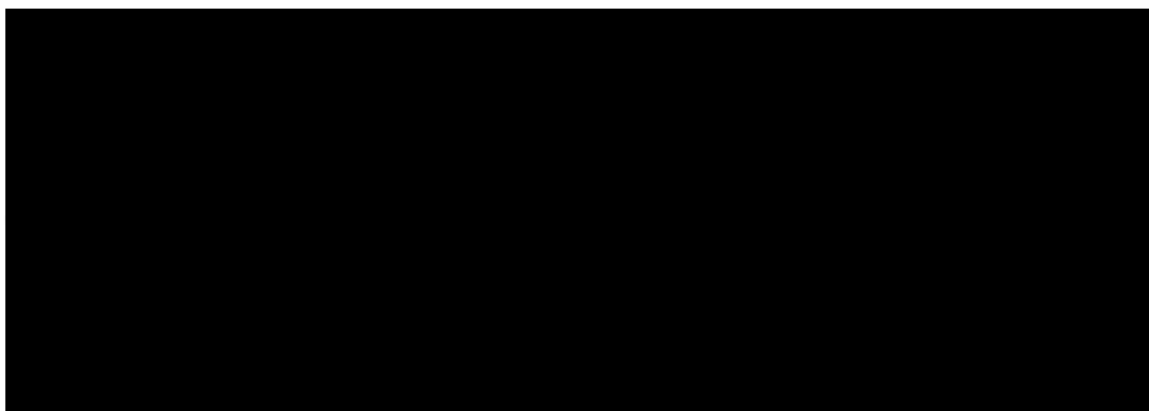
DATE : Le 10 mai 2010

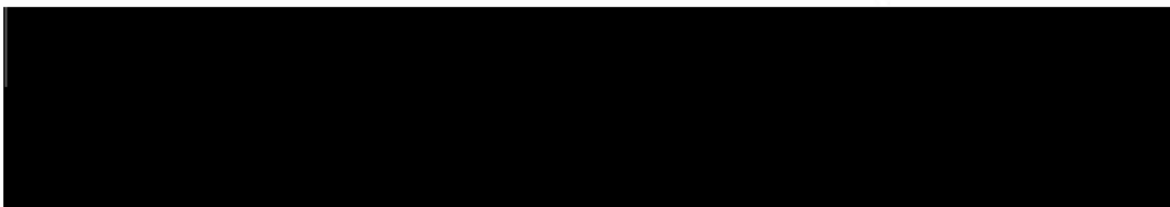
SMA :	Dominique Fortin	poste : 3607	cellulaire : 418 580-6708
Adjoint :	Daniel Richard	poste : 3326	cellulaire : 418 670-3359
Directeur adjoint :	Jean Rood	poste : 3235	cellulaire : 418 576-6198
Professionnel :	Nicolas Tremblay		

LEVINOFF-COLBEX
NOUVEAUX ÉLÉMENTS D'INFORMATION

CONTEXTE

- Le 31 mars 2010, la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) a transmis au MAPAQ une lettre de la Banque Nationale du Canada (BNC) dont l'objet est la prolongation des conditions de tolérance à l'égard de Levinoff-Colbex. Selon nos analyses, les éléments suivants sont nouveaux lorsque l'on compare cette lettre à celle du 1^{er} février 2010 :



- 

Préparé par : Nicolas Tremblay/Jean-Pierre Mailhot
TRANSAQ

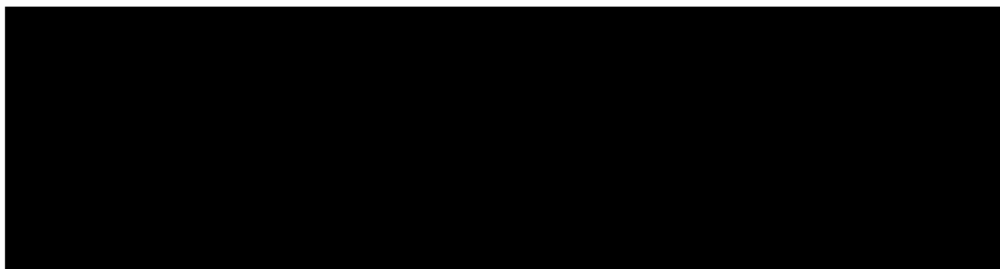
Date : 31 mars 2010

ACHAT DE LEVINOFF-COLBEX

CONTEXTE

- La transaction a été réalisée dans le contexte particulier de la crise de l'ESB. Cette crise a amené la fermeture des frontières des États-Unis au bœuf canadien. Les marchés se sont rapidement effondrés, car le Canada exportait 70 % de sa production de bœuf aux États-Unis.
- Cela a provoqué une baisse importante du prix payé aux producteurs par l'abattoir Levinoff-Colbex, le plus important abattoir de vache de réforme à l'Est du pays. Ces éléments ont motivé la démarche de la FPBQ.
- Le prix de la transaction fût déterminé en fonction des éléments suivants :

-
-
-
-
-



Préparé par : Nicolas Tremblay/Jean-Pierre Mailhot
TRANSAQ

Date : 30 avril 2010

ABATTOIR LEVINOFF-COLBEX

Enjeu pour le Québec

La réglementation fédérale sur le matériel à risque spécifié (MRS) engendre des coûts supplémentaires pour les entreprises d'abattages de bovins évalués entre 30 \$ et 40 \$ par tête abattue. Cette situation influence de façon négative la compétitivité de l'entreprise Levinoff-Colbex et celle-ci est menacée de fermeture. Cette situation pourrait engendrer de nombreuses conséquences pour le secteur bovin québécois.

État de situation et contexte

La Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) est devenue l'actionnaire majoritaire de l'entreprise le 1^{er} janvier 2006. Lors de cette acquisition, Investissement Québec (IQ) a consenti un prêt de 19 M\$ à la FPBQ.

Depuis 2008, l'entreprise se retrouve dans une situation financière précaire due principalement aux coûts d'opérations supplémentaires liés à la réglementation fédérale sur le MRS, aux difficultés d'approvisionnement en bovins de réforme ainsi qu'à un taux de change défavorable jumelé à la réouverture des frontières avec le marché américain.

Face à cette situation, les dirigeants de l'entreprise ont donc déposé, le 1^{er} octobre 2009, une demande d'aide au gouvernement du Québec pour un montant 19,2 M\$ visant à la fois à corriger les problèmes de liquidités et la réalisation d'un important projet d'investissement. S'ajoute à celle-ci, une demande pour convertir le prêt de 19,6 M\$, contracté auprès d'IQ au moment de l'acquisition des installations, en actions dans l'entreprise.

Afin de faire la lumière sur la situation de l'entreprise, d'évaluer le potentiel de rentabilité des opérations et la pertinence d'une nouvelle contribution gouvernementale, il a été convenu (MAPAQ, MDEIE, IQ,) de confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) le mandat de réaliser un diagnostic complet de l'entreprise et de mesurer les

perspectives de rentabilité ainsi que les besoins de liquidités nécessaires à sa relance. La firme a déposé son rapport au ministre le 14 décembre 2009.

Analyse et commentaires

Le rapport réalisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton invite le gouvernement du Québec à la prudence. En effet, la rentabilité de l'entreprise ne pourra, entre autres, être atteinte sans une intervention financière du gouvernement fédéral quant à la question des MRS.

Le MAPAQ s'engage à faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin de rappeler que la réglementation canadienne sur le MRS influence de façon négative la compétitivité des entreprises canadiennes œuvrant dans le secteur de l'abattage de bœuf. À ce titre, les 29 juillet et 16 décembre derniers, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Claude Béchard, a demandé par écrit à M. Gerry Ritz, ministre canadien de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de mettre à la disposition des entreprises d'abattage de bœufs un programme d'aide financière qui répond à leurs besoins.

Préparé par : TRANSAQ
(Nicolas Tremblay / Jean Rood)

Scénario pour une intervention financière gouvernementale dans Levinoff-Colbex s.e.c.

Le scénario présenté dans les lignes qui suivent doit être interprété comme un document de travail et, conséquemment, ne constitue nullement un engagement des parties.

État de situation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Investissement Québec (IQ) et La Financière agricole du Québec (FADQ) ont travaillé de concert à proposer un plan de sauvetage de l'entreprise basé sur la prémisse d'un partenariat entre la Fédération des producteurs de bovins du Québec et un nouveau partenaire stratégique. Après plusieurs mois de négociations et de rencontres avec la FPBQ, il a été convenu que le partenaire stratégique le plus apte à participer au plan de sauvetage était [REDACTED]

Proposition

Le scénario suivant pourrait constituer la base d'une esquisse de transaction.

Les hypothèses de base utilisées sont largement inspirées du projet soumis à Agriculture et Agroalimentaire Canada par la Fédération des producteurs de bovins du Québec et [REDACTED] le 7 février dernier, dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage et dont une copie datée du 22 février a été partagée avec les représentants gouvernementaux. Pour en arriver au scénario de financement qui suit, certaines de ces hypothèses de coûts ont été modifiées en tenant compte des discussions avec les intervenants et de l'analyse du projet effectuée par la firme de consultants Malette à la demande du MAPAQ et du MDEIE.

Description du projet de financement

Coût	M\$	Financement	M\$
[REDACTED]	16,1	Prêt à terme FADQ (mandat gouvernemental)	11,0
[REDACTED]	2,0	Débenture FADQ (fonds propres)	7,0
[REDACTED]	8,0	Prêt Agriculture et Agroalimentaire Canada	8,1
Total	26,1	Total	26,1

Le financement proposé contient les éléments suivants :

- La FADQ effectue un prêt à Colbex de 11 M\$ comportant une garantie de 1^{er} rang sur l'ensemble des actifs de Colbex.
- Une débenture est émise par Colbex et achetée par la FADQ. Celle-ci est cessible et convertible avec droit préférentiel de souscription, de manière à ce que son détenteur puisse obtenir jusqu'à concurrence de [REDACTED] du capital votant et participant de l'entreprise.
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- Par ailleurs, si le gouvernement du Québec décide de financer temporairement les travaux de mise en œuvre du projet (voir les besoins de financement à court terme à [REDACTED])

la section suivante), l'intervention de AAC devra servir à rembourser ce financement temporaire

Besoins de financement à court terme

- [REDACTED]
- Par ailleurs, comme AAC ne déboursa son intervention qu'une fois les travaux complétés, Colbex devra bénéficier temporairement d'un soutien gouvernemental de l'ordre de 8,1 M\$, soit l'équivalent de l'intervention de l'AAC.

Coût	M\$	Financement	M\$
Besoins pour les activités d'exploitation	[REDACTED]	Marge de crédit garantie par la FADQ (mandat limité à 70 % des pertes éventuelles pour un maximum de 5 M\$)	10,0
Intervention pressentie de l'AAC	8,1	Pont financier octroyé par la banque garanti par la FADQ (mandataire)	8,1
Total	18,1	Total	18,1

Précisions apportées

Tel que mentionné précédemment, plusieurs questions demeurent sans réponse et plusieurs éléments découlant de la proposition gouvernementale entraîneront obligatoirement une mise à jour du plan d'affaires de Colbex et des besoins de financement des activités. Les montants présentés ci-hauts sont donc sujets à être révisés.

- [REDACTED]
- Le prêt consenti par IQ à Colbex via la FPBQ, et dont le solde actuel est de 19,5 M\$, devrait être régularisé de manière à ce que Colbex devienne la débitrice directe d'IQ en lieu et place de la FPBQ. Ce montant sera versé au bilan de Colbex sous forme de capital-action privilégié non-votant.
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- Les conventions de gestion et d'approvisionnement en vaches de réforme et en bouvillons devront être précisées avant de conclure le financement.

Protocole d'entente

Si trouvé acceptable par les parties, ce scénario de financement sera officialisé dans le cadre d'un protocole d'entente, lequel aura force d'engagement et devra recevoir l'approbation des autorités respectives de chacune des parties d'ici le 30 juin 2011.

Desrosiers Denis (DACAS) (Québec)

De: Desrosiers Denis (DACAS) (Québec)

Envoyé: 26 avril 2011 21:11

À: Fortin Dominique (BSM) (Québec)

Objet: balises du mandat de RCGT

J'ai pas vraiment eu le temps de travailler là-dessus ajd mais juste pour le fun, voici ce que mes notes de la semaine dernière me disent :

Objectif : d'ici deux semaines, avoir des chiffres qui vont répondre à nos questions.

1. Assister [REDACTED] dans la révision de leur plan d'affaire et la préparation d'un état de la situation à jour.
 - Mettre à jour les graphiques et tableaux de 2009
 - Identifier les besoins réels de fonds de roulement
 - Identifier les perspectives de rentabilité
2. Identifier ce que ça prend pour un vrai plan d'affaires (comme un dossier qui serait présenté à un banquier.)
3. Préciser les affaires sur lesquels [REDACTED] doivent s'entendre.
4. Autres :
 - Comme c'est [REDACTED] l'opérateur, faudrait que le plan d'affaires vienne d'eux ou au moins que ce soit eux qui nous le présente.
 - C'est le MDEIE et MAPAQ qui vont payer .

Ça t'irait comme ça ?

D.

Denis Desrosiers

Directeur

Direction de l'amélioration

de la compétitivité et des analyses stratégiques

Transformation Alimentaire Québec

200, chemin Sainte-Foy, 12e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Tél.: 418 380-2202 poste 2043

Téléc.: 418 380-2134

2011-04-26

Appel colbex 1^{er} avril 2011

Norman

J'ai rencontré le ministre Corbeil, puis les deux ministres se sont rencontrés; ce qu'on discute ajd c'est exploratoire, on cherche une voie de solution possible, veut surtout parler des principes pour le moment, si l'opérateur pressenti est à l'aise on pourra aller plus loin dans la réflexion.

Je comprends que les besoins sont de l'ordre de [REDACTED] (Dominique je pense qu'il voulait dire [REDACTED]).

Il faut adresser la structure de la propriété, et la structure de contrôle.

C'est clair que les deux ministres sont d'accords, qu'il faut changer la propriété, difficile de mettre de l'argent, s'il y a radiation, il faut pas que ce soit le même propriétaire. Habituellement on demande au nouveau proprio de mettre des fonds, on comprends qu'il y a des risques dans le redémarrage de l'entreprise, et [REDACTED] n'a pas d'argent à mettre dans le projet, comprends aussi que la fbpq ne bougera pas car pas les moyens, en quasi faillite technique, quand la fédé approche des créanciers, les financiers m'en reparle et me dise qu'on a pas de dossiers.

On souhaite impliquer la FAQ parce que c'est un intervenant sérieux, on aurait un prêt avec garantie gouvernementale, du financement avec une prise de participation en lieu et place des producteurs; on veut que la financière prenne un risque de façon à ce que si ça marche pas, que ce soit l'argent qui irait aux prod qui soit diminué, de l'autre côté, s'il y a une augmentation du prix des bouvillons suite à ce projet, disons de 10\$ alors ça peut faire 2M d'intervention de moins et économies pour le gouvernement et pour les prods.

Il y aurait aussi 8 M du fédéral.

Il y aura des garanties à donner ex : [REDACTED] pourrait pas se sauver avec ses équipements, une hypothèque parapluie serait prévue,

En terme d'actionnariat, on parle [REDACTED] et [REDACTED]

À mesure que l'\$ investi est remis, on peut augmenter l'actionnariat ex 5% par an, si prêt de 7 ans, 35% plus le 5 de départ, alors 40%, restera 20%, qui pourrait être prévue dans une convention ou on verra si CFA veut garder la balance. Dans mon esprit ça peut aller jusqu'à 60% [REDACTED]

Le CA [REDACTED]

Avec des vrais financiers autour de la table pour le bénéfice de l'ensemble de l'entreprise.

On travaillera avec le MDEIE et la FADQ, il y aura un mémoire à préparer.

Sur le plan juridique, il y aura une convention d'acheteur, prévoyant pas exemple un transfert automatique des actions en fin d'année. (Norman mentionne son papier envoyé hier au MDEIE).

On enlève de la pression sur nos ministres.

On prévoit un droit de veto pour l'opérateur pour ne pas que le CA empêche l'opérateur d'arriver à ses objectifs.

Quand on met des gens de la financier autour de la table, avec ça les prod opèrent dans le sens des choses

On essaie de trouver une voie de sortie en impliquant les gens qui ont de l'argent

Paul - ça fait du sens comme approche de travail, on a indiqué être prêt à prendre un risque limité mais sur cette base on retrouve un peu les éléments de discussions du passé avec le MDEIE. Même avec [REDACTED] qui prend plus d'actionnariat, la Fédération ne reste pas un bon proprio; concernant le rachat de la portion gouvernemental on est prêt à négocier.

Norman : le remboursement à partir des profits de colbex mais il reste à convenir de la façon qu'on transfère l'actionnariat, ex : il pourrait être reporté dans le temps, etc. je vous laisserai négocier le dernier 20% si vous voulez un partenaire plus neutre ou si vous voulez le racheter.

Paul : vois pas de problème à amorcer des discussions sur cette base.

Mario sur les principes généraux pas de problème, on veut s'asseoir avec la faq et puis revenir à [REDACTED]

Norman : on peut faire ça la semaine prochaine, je laisse ça à Dominique, j'ai parlé à Brindamours, très ouvert, doit aller à son conseil, ça crée de la pression sur son conseil mais il est prêt à jouer la game, en respectant les objectifs gouvernementaux et les intérêts de l'opérateur, il est en mode solution.

J'ai aussi parlé à Ernest Desrosiers qui mettrait un analyste senior et il suivra le dossier personnellement.

Mario : nous avons convenu le 13 avril de rencontre Dessureault,

Norman : on ne peut pas aller plus loin que ça aujourd'hui, les deux ministres sont ok, on voulait savoir si Olymel était intéressé, il nous faut une discussion avec le proprio actuel, [REDACTED] mais ils ont juste à mettre l'argent sur la table.

Le fédéral paie après les travaux; mais la fadq pourrait faire un bon taux pour le bridge, ressemble au taux payé dans l'agricole.

Norman : Plan de match, on fait un bout la semaine prochaine.

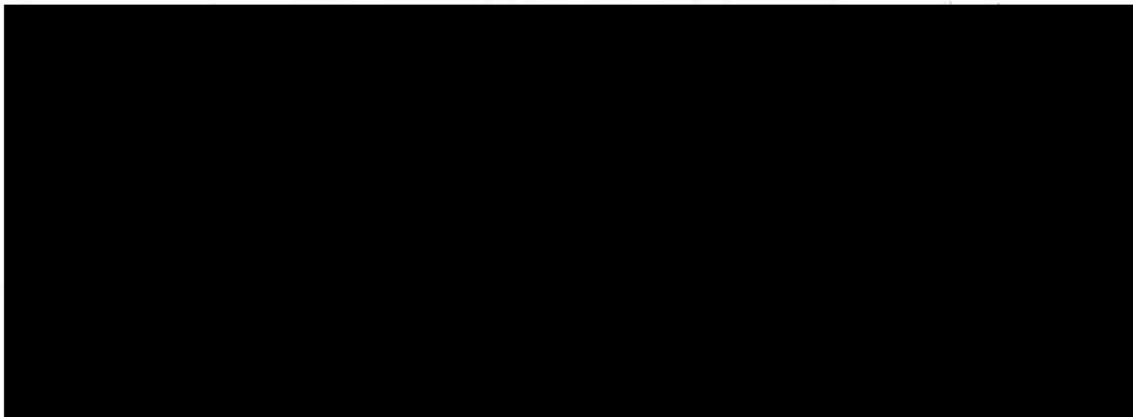
Paul : Dernière question, IQ et le 19 M, le gouvernement voit ça comment par rapport à la fpbq ?

Mario : la valeur relative est assez mince, pour le moment on ne travaille pas pour retrouver le 19 !

Mario – le 13 on voit la FPBQ. Avec le Mapaq, quand peut-on reparler à [REDACTED]

Paul – On se reparle le 11 ou le 12 , avant la rencontre de la FPBQ.

Les principaux éléments de la restructuration sont les suivants :



- L'octroi d'un prêt en vertu d'un mandat gouvernemental (MDEIE) de [redacted] Colbex assorti des conditions nécessaires par la FADQ;
- L'investissement de [redacted] par la FADQ (ou CFAI) à partir des fonds propres de la FADQ sous forme de débentures convertibles avec l'octroi de [redacted] la propriété et ce, de manière transitoire en lieu et place de l'investissement requis auprès des propriétaires actuels;
- L'octroi par le gouvernement (Fonds de développement économique) d'une subvention remboursable de [redacted];
- L'octroi par le gouvernement fédéral d'une aide financière de [redacted]. Cette subvention pourrait être financée de manière transitoire par la FADQ.

Les besoins pour la réalisation du projet sont estimés à [redacted]

Sommaire du financement

Financement FADQ

Investissement FADQ

Subvention (MDEIE)

Gouvernement fédéral



Structure de propriété

	2011	2012	2018
FPBQ	[redacted]		
[redacted]			
FADQ	55 %	50 %	20 %

Un transfert de 5 % par année serait effectué au bénéfice de l'opérateur dans la mesure de la réalisation des objectifs attendus et du respect des obligations de Colbex envers ses partenaires financiers (FADQ). Au terme de 7 ans soit la période de remboursement de l'investissement de la FADQ, le solde de 20 % pourrait être vendu à l'un des partenaires.

Restructuration financière de Levinoff Colbex

État de situation

En janvier 2006, la Fédération des producteurs de bœufs du Québec (FPBQ) s'est portée acquéreur de l'entreprise Levinoff-Colbex. La FPBQ devient alors propriétaire majoritaire de l'entreprise avec 80 % de l'actionnariat, une transaction pour laquelle Investissement Québec (IQ) a consenti un prêt de 19 M\$. Ce montant figure toujours au passif de Levinoff-Colbex. En avril de la même année, la Fédération devient l'unique propriétaire de l'entreprise. Pour la FPBQ, l'achat de l'abattoir par les producteurs était incontournable après avoir tenté, sans succès, d'obtenir un prix minimum pour les bovins.

En avril 2008, les producteurs laitiers et de bovins du Québec acceptent de réinjecter 30 M\$ dans Levinoff-Colbex. Dans les mois suivants, la Fédération obtient un prêt de [REDACTED] et de Financement agricole Canada. Ce prêt est remboursable par une retenue de 53,86 \$ pour chaque bovin de réforme mis en marché pendant cinq ans. Le prêt a servi à rembourser la dette à long terme [REDACTED] et la marge de crédit [REDACTED]. Selon les informations fournies par la FPBQ le solde net actuel de ce prêt serait d'environ [REDACTED].

Malgré les 30 M\$ réinjectés par les producteurs, la situation financière de l'entreprise demeure précaire. L'entreprise accumule des déficits importants depuis trois ans en raison de problèmes au plan de la gestion de l'abattoir et de la mise en place de la réglementation sur la commercialisation des matières à risques spécifiées (MRS). En 2010, le gouvernement fédéral a versé 4,5 M\$ à l'entreprise pour couvrir les coûts supplémentaires encourus par l'absence d'harmonisation entre les réglementations canadienne et américaine sur les MRS.

De façon plus explicite, outre les emplois en jeu, le nombre d'animaux de réforme provenant du Québec abattus annuellement par l'entreprise est estimé à [REDACTED]. La fermeture de l'abattoir obligerait les producteurs laitiers et de bovins du Québec à faire abattre ces animaux dans des établissements non spécialisés, ce qui augmenterait de façon considérable la pression sur le réseau des abattoirs du Québec, dont la capacité est limitée. Il est probable qu'une partie importante des abattages se ferait alors à l'extérieur du Québec. La fermeture entraînerait ainsi une pression à la baisse significative sur les prix des bovins de réforme au Québec.

Par ailleurs, depuis la fermeture en 2006 du seul abattoir de bovins de boucherie sous inspection fédérale au Québec, Les abattoirs Zénon Billette, la sous-capacité d'abattage s'est accrue au Québec. En effet, la majeure partie des abattages des 175 000 bouvillons mis en marché chaque année dans la province est effectuée en Ontario et aux États-Unis, ce qui se répercute sur la compétitivité des entreprises bovines ainsi que sur les prix obtenus au Québec. En outre, les producteurs de bouvillons bénéficient du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles qui comble l'écart entre le prix de marché et le coût de production. Par conséquent, des prix plus faibles au Québec signifient un niveau d'intervention plus élevé de La Financière agricole (FADQ) et la hausse de ses coûts de programmes. Dans ce contexte, la FADQ pourrait trouver un intérêt à apporter sa participation financière dans le projet de redressement de Colbex-Levinoff dans la perspective où les conditions d'abattage sont optimisées et que son risque d'assurance s'en trouve diminué. À titre d'exemple, une hausse du prix de marché du bouvillon de 10 \$ par tête diminuerait l'intervention de la FADQ de plus de 1 M\$ par année.

Scénario de restructuration

Depuis plusieurs mois, le MAPAQ et le MDEIE multiplient les efforts pour trouver des solutions à la situation financière précaire de l'entreprise. D'ailleurs, IQ a accepté, à maintes reprises, de prolonger sa garantie de remboursement du déficit de couverture sur la marge de crédit de l'entreprise octroyée par [REDACTED].

La recherche d'une solution de restructuration implique l'arrivée d'un nouvel opérateur et un changement de propriétaire. La FPBQ pourrait demeurer actionnaire sans détenir le contrôle de l'entreprise.



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Dominique Fortin
Sous-ministre associée et directrice générale

EXPÉDITEUR : Denis Desrosiers
Directeur

DATE : Le 30 mai 2011

OBJET : Financement-Plan de sauvetage de Levinoff-Colbex S.E.C.

PROBLÉMATIQUE DE FINANCEMENT

Le dernier scénario de financement discuté lors d'une conférence téléphonique tenue le 26 mai dernier avec tous les partenaires gouvernementaux (FADQ, MDEIE, IQ et MAPAQ) est le suivant :

Débenture convertible pour 55 % de l'actionnariat (sous mandat) :
Prêt garanti par les actifs de Levinoff-Colbex S.E.C. :

15 M\$

Total :

- (1) Capital Financière agricole inc.
- (2) Financière Agricole du Québec

La FADQ n'est pas à l'aise avec cette proposition. Notons qu'une confusion engendrée par des propos du MDEIE lors d'une réunion tenue le 25 mai 2011 peut avoir laissé croire que tout le financement en provenance de la FADQ ou de Capital Financière agricole inc., serait entièrement sous mandat gouvernemental.

Considérant que :

- La FADQ doit toujours faire approuver un emprunt de plus de 5 M\$ à son conseil d'administration et que pour ce faire, cette dernière doit avoir en main un plan d'affaires complet, ce qui prendrait environ trois semaines à produire et nous manquons de temps;
- Dans ce genre de dossier, lorsqu'Investissement Québec est sollicité, c'est majoritairement sous mandat gouvernemental.

... 2

Il est recommandé de choisir l'une ou l'autre des deux options suivantes :

- 1- Que tout le financement soit sous mandat gouvernemental, ce qui implique ce scénario de financement :

Débiteure convertible pour [redacted] de l'actionnariat (sous mandat) : [redacted]
Prêt garanti par les actifs de Levinoff-Colbex S.E.C. (sous mandat) : [redacted]

Total entièrement sous mandat : 15 M\$

- 2- Que le MDEIE soit sollicité pour diminuer le prêt de la FADQ à 5 M\$ et ainsi permettre plus de souplesse pour le faire accepter en fin d'année par son Conseil d'administration, ce qui implique ce scénario de financement;

Débiteure convertible pour [redacted] de l'actionnariat (sous mandat) : [redacted]
Prêt garanti par les actifs de Levinoff-Colbex S.E.C. : [redacted]
Prêt du MDEIE (programme PASI ou FDE) garanti par les actifs : [redacted]

Total : 15 M\$

Par ailleurs, nous estimons que le financement de [redacted] est trop bas et qu'une somme de 18 M\$ serait indiquée pour donner de l'oxygène au projet de sauvetage de Levinoff-Colbex S.E.C., et ce, d'autant plus qu'avec tous les délais de signature d'entente, de convention d'actionnaires, etc., la nouvelle entité ne pourra pas être en activité avant la fin 2011 ou le début 2012.

Il est donc recommandé de rajouter 3 M\$ aux deux scénarios proposés. Dans le scénario 1, le prêt (sous mandat) de la FADQ passerait de 7 M\$ à 10 M\$ alors que dans le scénario 2, le prêt en provenance du MDEIE passerait de 2 M\$ à 5 M\$.

Préparée par Denis Godin

Norme
se parle
à Jacques
b va parler à Dymel
ordonner + le mettre
dernier les autres
dettas

Je vais le 19 en disant

à Colbex que le jour où la propriété
passera à Dymel, on va racheter la dette

10
FADQ
plutôt à la
FADQ?

avec garantie

puis de là

LOM → IQ



per



but



NOTE CONFIDENTIELLE

DESTINATAIRE : Madame Dominique Fortin
Sous-ministre associée et directrice générale

EXPÉDITEUR : Denis Desrosiers
Directeur

DATE : Le 9 juin 2011

OBJET : **Scénario pour une intervention financière
gouvernementale dans Levinoff-Colbex s.e.c.**

État de situation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Investissement Québec (IQ) et La Financière agricole du Québec (FADQ) ont travaillé de concert à proposer un plan de sauvetage de l'entreprise basé sur la prémisse d'un partenariat entre la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) et un nouveau partenaire stratégique. Après plusieurs mois de négociations et de rencontres avec la FPBQ, il a été convenu que le partenaire stratégique le plus apte à participer au plan de sauvetage était [REDACTED]

Proposition

Les hypothèses de base utilisées dans la présente proposition sont largement inspirées du projet soumis à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) par la FPBQ et [REDACTED] le 7 février dernier, dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage et dont une copie, datée du 22 février, a été partagée avec les représentants gouvernementaux. Pour en arriver au scénario de financement qui suit, certaines de ces hypothèses de coûts ont été modifiées en tenant compte des discussions avec les intervenants et de l'analyse du projet effectuée par la firme de consultants Malette à la demande du MAPAQ et du MDEIE.

...2

Description du projet de financement

Coût	M\$	Financement	M\$
		Prêt à terme FADQ (mandat gouvernemental)	11,0
		Débenture FADQ (fonds propres)	7,0
		Prêt Agriculture et Agroalimentaire Canada	8,1
Total	26,1	Total	26,1

Le financement proposé contient les éléments suivants :

- La FADQ effectue un prêt à Colbex de 11 M\$ comportant une garantie de 1^{er} rang sur l'ensemble des actifs de Colbex.
- Une débenture est émise par Colbex et achetée par la FADQ. Celle-ci est cessible et convertible avec droit préférentiel de souscription, de manière à ce que son détenteur puisse obtenir jusqu'à concurrence de 55 % du capital votant et participant de l'entreprise.
- Tant et aussi longtemps qu'elle ne se sera pas portée acquéreur de la débenture détenue par la FADQ, [REDACTED] offrira à Colbex à titre gracieux les espaces nécessaires à la transformation des produits à l'usine de [REDACTED].
- Par ailleurs, si le gouvernement du Québec décide de financer temporairement les travaux de mise en œuvre du projet (voir les besoins de financement à court terme à la section suivante), l'intervention d'AAC devra servir à rembourser ce financement temporaire.

Besoins de financement à court terme

- Pendant le déploiement du projet, Colbex aura besoin d'une marge de crédit de [REDACTED] pour financer ses activités d'exploitation.
- Par ailleurs, comme AAC ne déboursa son intervention qu'une fois les travaux complétés, Colbex devra bénéficier temporairement d'un soutien gouvernemental de l'ordre de [REDACTED] M\$, soit l'équivalent de l'intervention d'AAC.

Coût	M\$	Financement	M\$
Besoins pour les activités d'exploitation		Marge de crédit garantie par la FADQ (mandat limité à 70 % des pertes éventuelles pour un maximum de 5 M\$)	10,0
Intervention pressentie de l'AAC		Pont financier octroyé par la banque garanti par la FADQ (mandataire)	8,1
Total	18,1	Total	18,1

Précisions apportées

Tel que mentionné précédemment, plusieurs questions demeurent sans réponse et plusieurs éléments découlant de la proposition gouvernementale entraîneront obligatoirement une mise à jour du plan d'affaires de Colbex et des besoins de financement des activités. Les montants présentés ci-dessus sont donc sujets à être révisés.

- Dans le cadre de ce projet [REDACTED]
[REDACTED]
société en faveur de La Financière agricole du Québec. Une convention de gestion liant le nouveau gestionnaire et l'entreprise devra donc être convenue.
- En plus de bénéficier des services d'une entreprise pérenne, le secteur agricole pourrait bénéficier indirectement des retombées, via l'affiliation [REDACTED]
[REDACTED]
- Le prêt consenti par IQ à Colbex via la FPBQ, et dont le solde actuel est de 19,5 M\$ devrait être régularisé de manière à ce que Colbex devienne la débitrice directe d'IQ en lieu et place de la FPBQ. Ce montant sera versé au bilan de Colbex sous forme de capital-actions privilégié (les modalités de ce versement restent à définir). Ce prêt sera quant à lui subalterne aux prêts consentis par La Financière et sous un moratoire pour une durée de quelques années; il pourrait être envisagé de le radier au moment où [REDACTED] deviendra actionnaire majoritaire de l'entreprise.
- [REDACTED]
[REDACTED]
- L'actuelle caution de 4,5 M\$ d'IQ concernant le déficit de couverture observé sur les sûretés offertes à la banque pour protéger la marge de crédit d'exploitation sera réévaluée en fonction des besoins de financement à court terme de la nouvelle entité. Cette caution serait dorénavant assumée par la FADQ pour une somme maximale de 5 M\$ ou 70 % du déficit de couverture;
- Le mandat gouvernemental de 19,1 M\$ plus la caution sur le déficit de couverture de la marge de crédit sera conditionnel à l'obtention par la FADQ d'une débenture de 7 M\$ auprès de Levinoff-Colbex.
- [REDACTED] devrait s'engager à rembourser 6 M\$ sur le prêt à terme de la FADQ en cas de désistement. Cet élément est justifié par les investissements en immobilisation qui seront réalisés à l'usine de [REDACTED] appartenant à [REDACTED] et qui ne seront pas récupérables si l'association ne se confirme pas ou se termine dans les trois ans suivant le début de l'association.
- Les conventions de gestion et d'approvisionnement en vaches de réforme et en bouvillons devront être précisées avant de conclure le financement

Protocole d'entente

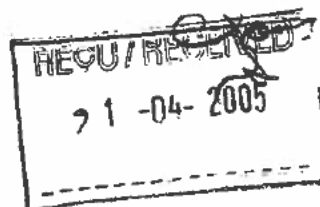
Si trouvé acceptable par les parties, ce scénario de financement sera officialisé dans le cadre d'un protocole d'entente, lequel aura force d'engagement et sera présenté favorablement aux autorités respectives de chacune des parties d'ici le 30 juin 2011.

Gouvernance

La nomination des membres votants au conseil se répartirait comme suit : trois représentants nommés par le porteur de la débenture (dans un premier temps la FADQ, le MAPAQ et le MDEIE et, éventuellement, [REDACTED] trois représentants nommés par la FPBQ et un représentant nommé par [REDACTED]



Québec, le 18 avril 2005



Monsieur Michel Dessureault, président
Fédération des producteurs de bovins du Québec
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de l'information disponible et non tenue confidentielle sous le seing de l'entente signée le 1^{er} avril 2005 par nos délégués, l'équipe des représentants des ministères et organismes, formée pour procéder à l'analyse de votre projet d'acquisition de Abattoir Colbex Inc., conclut que les seules informations actuellement disponibles ne suffisent pas à la présentation de votre dossier auprès des principaux décideurs gouvernementaux.

Au nom de cette équipe, je vous demande donc de me transmettre les informations suivantes:

1. États financiers vérifiés des cinq (5) dernières années, incluant ceux de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, des trois entités visées par la transaction (Produits de Viande Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc., Boucherie Levinoff inc.)
2. États financiers vérifiés consolidés couvrant la période spécifiée au point précédent.
3. Principales mesures de performance de chacune des entités permettant les comparaisons avec les prévisions financières déjà déposées. À titre d'exemple, pour l'Abattoir Colbex inc. le nombre de têtes abattues, le poids carcasse, le poids vendu, etc, ainsi que les différentes sources de revenus (peaux, abats, etc.)
4. Les annexes mentionnées au Protocole du 24 mars 2005 dûment complétées ainsi que tous autres documents ou rapports qui seront rendus disponibles au fur et à mesure de la réalisation de la vérification diligente actuellement en cours.

2...

Desrosiers Denis (DACAS) (Québec)

4

De: Fortin Dominique (BSM) (Québec)

Envoyé: 13 juillet 2011 14:38

À: 'christianletourneau@upa.qc.ca'

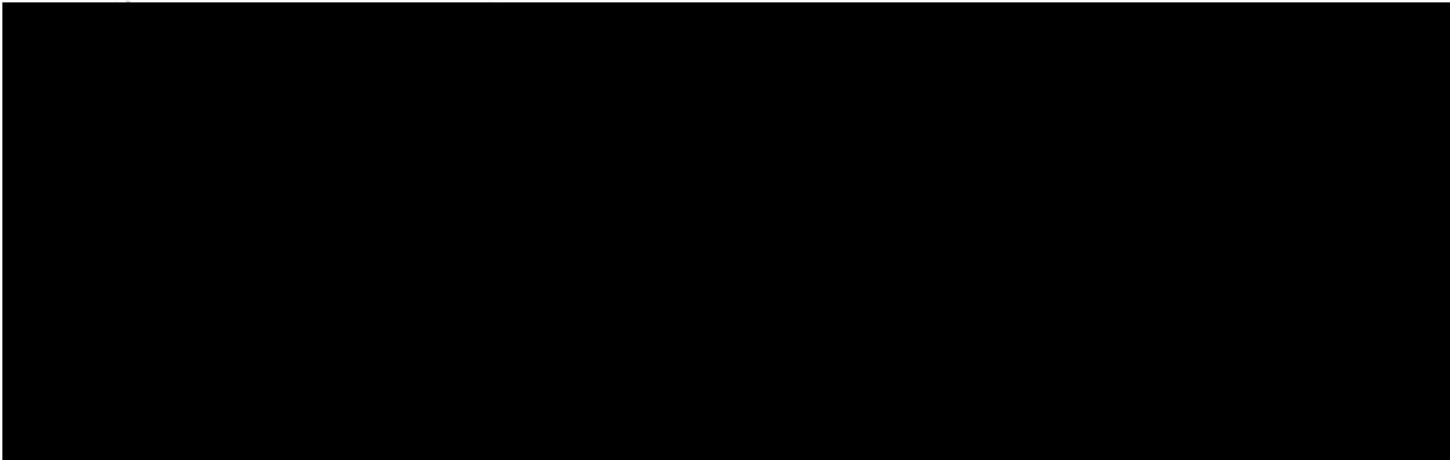
Cc: 'mdessureault@upa.qc.ca'; [REDACTED] Desrosiers Denis (DACAS) (Québec)

Objet: Re: Levinoff-Colbex - Fonds de roulement (Situation URGENTE)

Je comprends bien sur la situation, mais je vous réitère la position du gouvernement à savoir qu'une majoration de la caution gouvernementale n'est pas une option. Nous vous avons suggéré d'approcher la FPLQ, première bénéficiaire de l'abattoir. Tenez-moi informée.

[REDACTED]

2011-07-13



From: Dominique.Fortin@mapaq.gouv.qc.ca [mailto:Dominique.Fortin@mapaq.gouv.qc.ca]

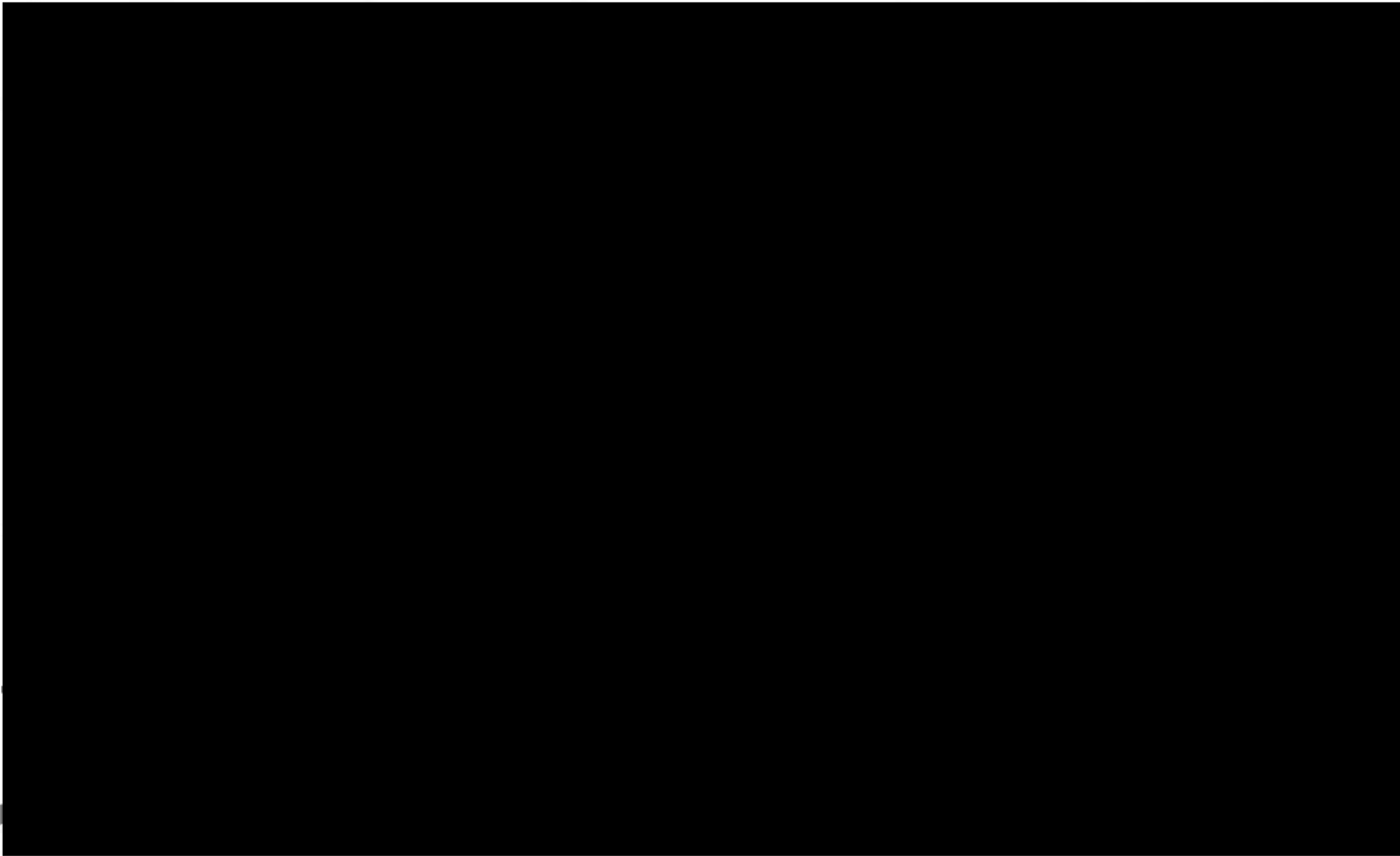
Sent: July-13-11 12:38 PM

To: [REDACTED]

Cc: [REDACTED] denis.desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca; Denis.Godin@mapaq.gouv.qc.ca

Subject: Re: Levinoff-Colbex - Status

Nous avons toutes les autorisations ministérielles, nous avons initié le processus technique de signatures gouvernementales. Nous vous transmettrons après coup, puis à [REDACTED] Nous espérons le tout finalisé cette semaine.



From: Dominique.Fortin@mapaq.gouv.qc.ca [mailto:Dominique.Fortin@mapaq.gouv.qc.ca]

Sent: July-12-11 5:27 PM

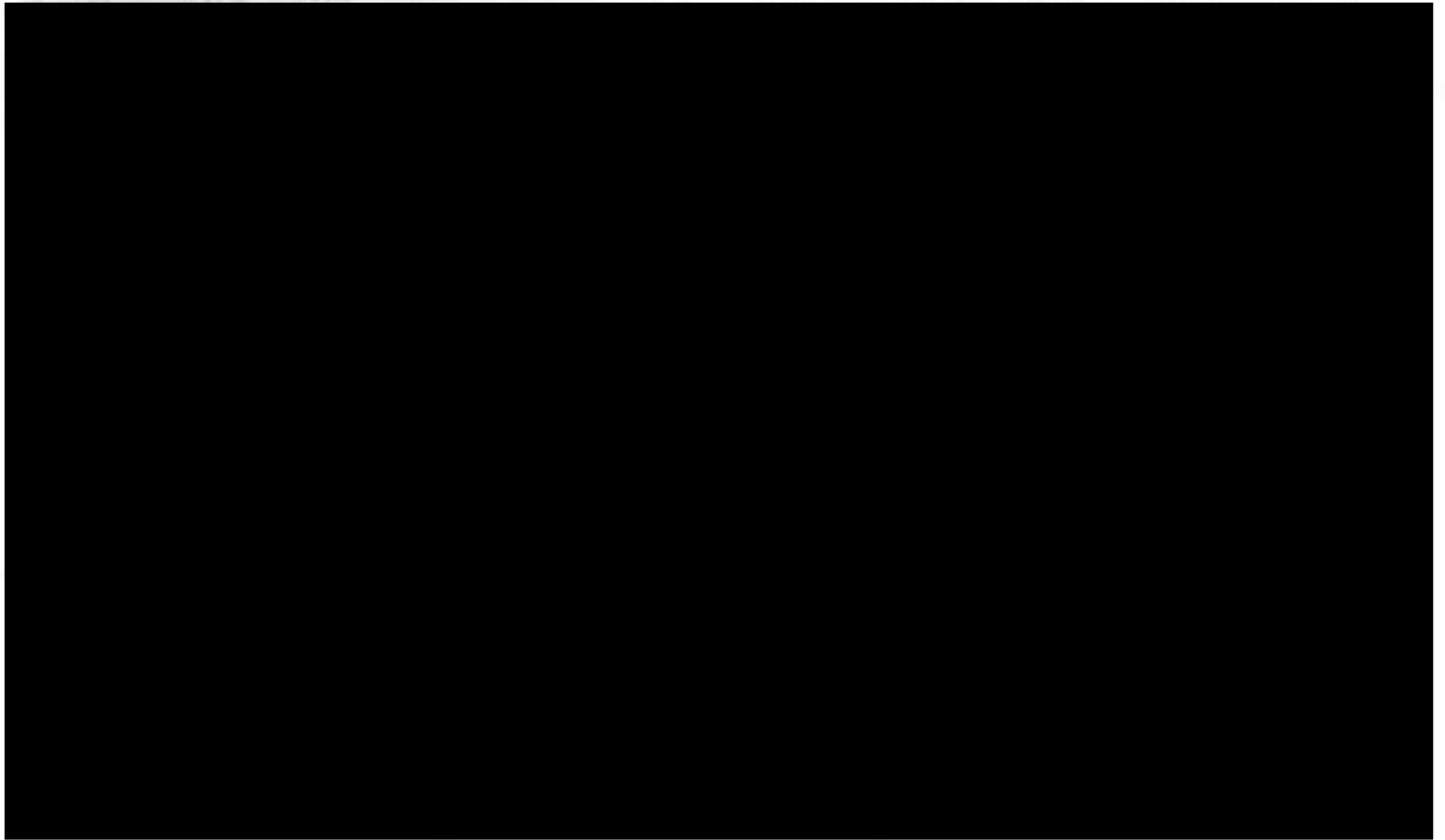
To: [REDACTED]

2011-07-13



Subject: Re: Levinoff-Colbex - Status

Bonjour, j'ai pu échanger sur la question avec M Dessureault. Nous demeurons dans les délais du fédéral. Au plaisir !



2011-07-13

Rood Jean (AINV) (Québec)

>>> <Jean.Rood@mapaq.gouv.qc.ca> 06/06 11:45 am >>>

Bonjour à tous,

À partir du tableau transmis par Dominique Tanguay, je vous fait part de certains questionnements et observations.

33

Un
remboursement minimum devrait-il être établi ?

Doit-on tenir compte uniquement du bénéfice net de la Société en commandite (80 %) ou du capital FPBQ disponible selon chaque exercice financier (voir informations additionnelles transmises par Denis Tremblay le 25 mai 2005 page 9). La FPBQ ne sera-t-elle pas tenté de négocier la prise en considération de la part de la réserve obligatoire de la SEC [REDACTED].

Comment présente-t-on le paiement ballon ? (paiement unique payable immédiatement ou doit-on introduire ou prévoir immédiatement d'autres modalités de remboursement?)

Merci de votre collaboration.

Jean Rood
Conseiller en transformation alimentaire

2005-06-06

Direction de l'appui à l'investissement
Transformation Alimentaire Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél.: (418) 380-2202 poste 3235
Télec.: (418) 380-2164
jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca

2005-06-06

Gouvernement du Québec

Décret 805-2005, 31 août 2005

CONCERNANT un mandat à Investissement Québec pour accorder un prêt de 19 M\$ à la Fédération des producteurs de bovins du Québec

ATTENDU QUE les producteurs de bovins du Québec sont touchés par la crise résultant de la découverte, en Alberta, d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), notamment en regard des bovins de réforme issus de leur production;

ATTENDU QU'il en est de même pour les producteurs de lait, notamment en regard de l'impact de cette crise sur les bovins de réforme issus de leur production;

ATTENDU QU'en regard des animaux vivants, la Fédération des producteurs de bovins du Québec représente la Fédération des producteurs de lait du Québec;

ATTENDU QUE cette crise perdure, à la suite notamment de la découverte aux États-Unis d'un deuxième cas d'ESB, et que le prix payé aux producteurs pour leurs animaux de réforme se maintient à des niveaux inférieurs par rapport à ceux d'avant la crise;

ATTENDU QUE l'exportation vers les États-Unis d'animaux de réforme ou de leurs produits demeure sous embargo total, malgré la levée de certaines interdictions pour d'autres productions bovines;

ATTENDU QUE cet embargo a pour conséquence que d'importants surplus d'animaux de réforme se retrouvent sur le marché intérieur canadien, ce qui entraîne une baisse du prix offert pour ces animaux, des coûts supplémentaires pour les entreprises québécoises en surplus d'inventaire et une détérioration de leur rentabilité;

ATTENDU QUE la Fédération des producteurs de bovins du Québec a conclu une entente avec Abattoir Colbex inc. propriétaire du principal abattoir de bovins de réforme ainsi qu'avec Produits de viande Levinoff Ltée et Boucherie Levinoff inc. afin d'acquérir une participation majoritaire dans la propriété de leurs actifs et leurs entreprises;

ATTENDU QUE la Fédération des producteurs de bovins du Québec a demandé l'aide financière du gouvernement du Québec pour l'aider à réaliser ce projet;

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) prévoit que le gouvernement peut, lorsqu'un projet présente un intérêt économique important pour

le Québec, confier à Investissement Québec le mandat d'accorder et d'administrer l'aide qu'il définit pour en favoriser la réalisation;

ATTENDU QUE le projet de la Fédération des producteurs de bovins du Québec présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 28 de cette loi énonce que le gouvernement peut, par ce mandat, autoriser Investissement Québec à fixer les conditions et les modalités de l'aide;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour accorder et administrer un prêt de 19 M\$ à la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le tout conformément aux conditions et modalités stipulées par Investissement Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:

QU'Investissement Québec soit mandatée, en vertu de l'article 28 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), pour accorder et administrer un prêt de 19 M\$ à la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le tout conformément aux conditions et modalités stipulées par Investissement Québec;

QUE les sommes nécessaires à Investissement Québec pour suppléer à toute perte ou manque à gagner découlant de cette aide financière soient pris sur des crédits additionnels.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44952

Gouvernement du Québec

Décret 806-2005, 31 août 2005

CONCERNANT la levée de l'interdiction d'établir un lieu d'enfouissement sanitaire en faveur de LDC, Gestion et services environnementaux

ATTENDU QUE la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (L.R.Q., c. E-13.1) soumet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de

Hains Gilles (AINV) (Québec)

De: Hebert, Louis [louishebert@upa.qc.ca]
Envoyé: 16 septembre, 2005 16:07
À: Hains Gilles (AINV) (Québec)
Objet: RE: Entente MAPAQ FPBQ

-----Message d'origine-----

De : Hains Gilles (AINV) (Québec) [mailto:gilles.hains@mapaq.gouv.qc.ca]

Envoyé : 16 septembre, 2005 10:38

À : Hebert, Louis

Cc : Rood Jean (AINV) (Québec)

Objet : RE: Entente MAPAQ FPBQ

Bonjour monsieur Hébert,

Étant à l'extérieur au cours des derniers jours, je viens de prendre connaissance de votre contre-proposition du projet d'entente.

Afin de nous permettre d'examiner la portée de la modifications du texte de l'engagement pris par la Fédération, nous aimerions recevoir de votre part les informations suivantes :

- quel sont les conditions de référence auxquelles vous faites allusion (prix de revente de la viande et des sous-produits d'abattage des bovins de réforme);
- quels sont les indicateurs qui sont pris en compte pour établir les prix de référence ;
- sur la base de ces données, quelles ont été les fluctuations qu'ont connu les marchés depuis janvier 2005.

Je suis disponible pour répondre à vos questions au cours des prochains jours (sur cellulaire 418.580.2088, mardi le 20), à votre convenance.



**Boneless beef prices (cow trim)
85 % CL FOB (\$/lb.)
Canfax weekly summary**

Semaine	Montant
2005-01-03	1,38 \$
2005-01-10	1,38 \$
2005-01-17	1,38 \$
2005-01-24	1,38 \$
2005-01-31	1,42 \$
2005-02-07	1,42 \$
2005-02-14	1,42 \$
2005-02-21	1,42 \$
2005-02-28	1,42 \$
2005-03-07	1,42 \$
2005-03-14	1,42 \$
2005-03-21	1,42 \$
2005-03-28	1,42 \$
2005-04-04	1,42 \$
2005-04-11	1,42 \$
2005-04-18	1,44 \$
2005-04-25	1,44 \$
2005-05-02	1,47 \$
2005-05-09	1,48 \$
2005-05-16	1,48 \$
2005-05-23	1,48 \$
2005-05-30	1,48 \$
2005-06-06	1,48 \$
2005-06-13	1,48 \$
2005-06-20	1,48 \$
2005-06-27	1,48 \$
2005-07-04	1,48 \$
2005-07-11	1,48 \$
2005-07-18	1,48 \$
2005-07-25	1,48 \$
2005-08-01	1,48 \$
2005-08-08	1,48 \$
2005-08-15	1,48 \$
2005-08-22	1,48 \$
2005-08-29	1,48 \$
2005-09-05	1,46 \$

**Ministère
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation**

Québec 



Direction de l'appui à l'investissement

Transformation alimentaire Québec

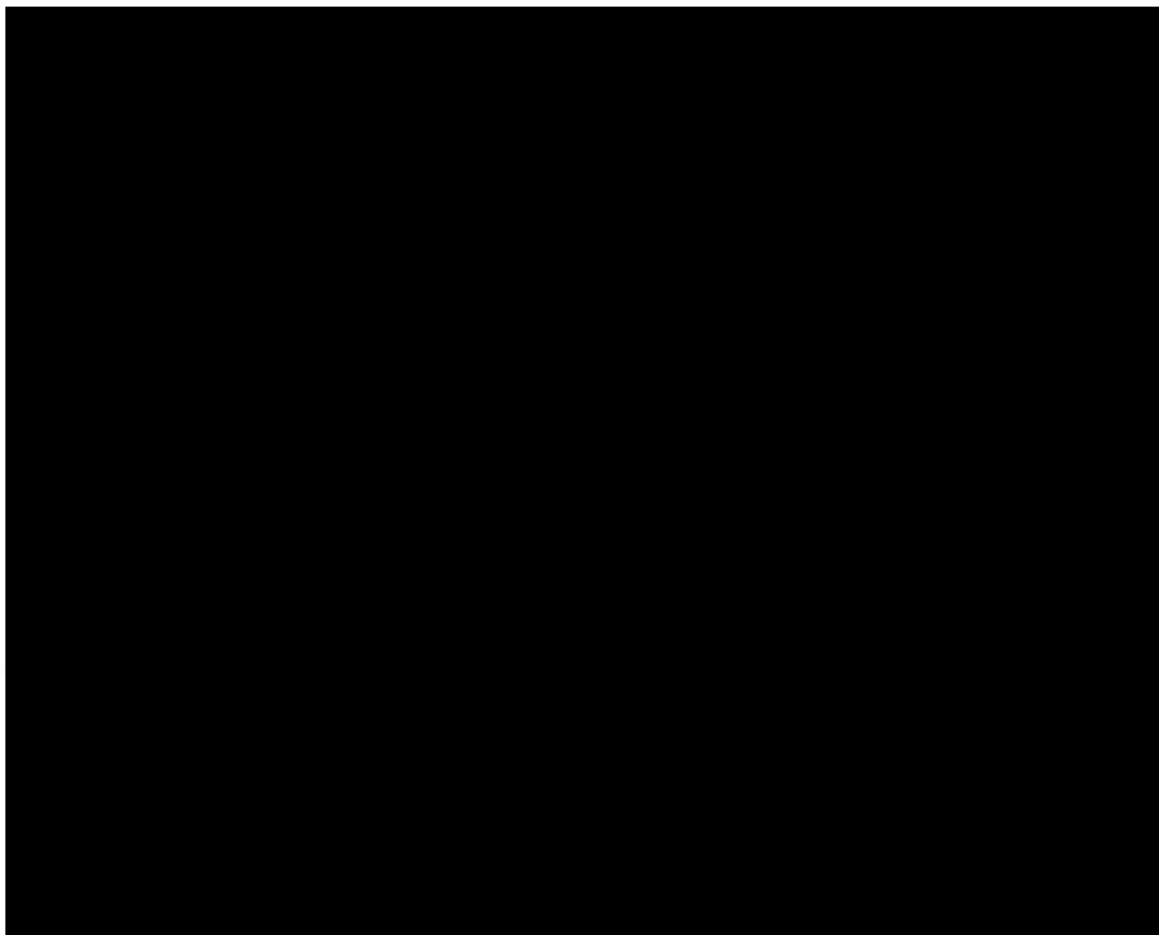
À : Jean-Yves Lavoie,
Directeur général

DE : Gilles Hains,
Directeur

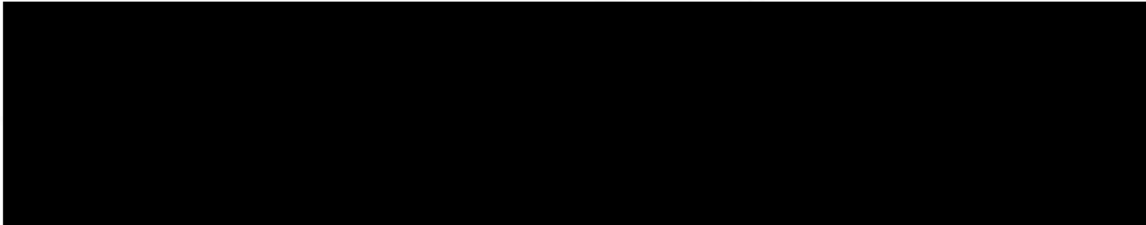
DATE : 2005-07-21

OBJET : Colbex – État de situation

33



Transformation alimentaire Québec
Direction de l'appui à l'investissement
200, chemin Ste-Foy, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2101 Télécopieur : (418) 380-2164



Recommandation

Je vous recommande de :

- ❖ valider avec A. Morales ~~et~~ Michel Deschamps (vice-président Mandats gouvernementaux) la proposition finale qui pourrait être formulée par I-Q ;
- ❖ contacter rapidement monsieur  de la FPBQ afin de lui faire connaître cette ultime proposition.

**Ministère
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation**

Québec



**Transformation
Alimentaire Québec**

Direction de l'appui à l'investissement

ÉQUIPE PROJET GOUVERNEMENTALE DOSSIER COLBEX

**Rencontre du 25 mai 2005
200 Chemin Ste-Foy
13 :30 heures**

Ordre du jour

- 1. Accueil**
- 2. Objectif de la rencontre**
Définir la position gouvernementale et convenir de la proposition qui sera présentée à la FPBQ et au ministre.
- 3. Échanges et questions relatives aux documents transmis (Gaétan Couture)**
- 4. Présentation des positions et propositions de chacun des organismes -- Discussion**
- 5. Préparation d'un mémoire conjoint au Conseil des ministres**
- 6. Étapes à venir et échéancier**

2005-05-25

Engagement de confidentialité

Vu et
signé par
J. Y. Lamer

- À : **Produits de Viande Levinoff Ltée**, personne morale dûment constituée sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8600 de la 8^{ième} Avenue à Montréal, province de Québec, H1Z 2W4;
- ET : **Abattoir Colbex inc.**, personne morale dûment constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8600 de la 8^{ième} Avenue à Montréal, province de Québec, H1Z 2W4;
- ET : **Boucherie Levinoff inc.**, personne morale dûment constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8600 de la 8^{ième} Avenue à Montréal, province de Québec;
- ET : **Fédération des Producteurs de Bovins du Québec**, personne morale dûment constituée sous le régime de la *Loi sur les syndicats professionnels (Québec)*, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 555 du boulevard Roland-Therrien, bureau 305, à Longueuil, province de Québec, J4H 4G2.

STRICTEMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Messieurs,

Dans le cadre de la demande que nous adresse la **Fédération des producteurs de bovins du Québec** en regard de ses démarches d'acquisition des entreprises et éléments d'actifs des sociétés **Produits de Viande Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff inc** (les «Entreprises»), nous aurons besoin d'obtenir des informations nous permettant de préciser notre intérêt à appuyer la préparation d'une offre gouvernementale d'aide financière, le cas échéant.

Dans ce contexte, nous nous engageons, à votre égard, à ce qui suit:

1. à n'utiliser l'information contenue dans les documents relatifs aux Entreprises qu'aux seules fins de l'analyse et, le cas échéant, la préparation d'une offre d'aide financière;
2. à ne divulguer et ne permettre la divulgation, soit partiellement soit en totalité, du contenu de vos documents, qu'à nos dirigeants et employés, à moins d'une

autorisation spécifique de votre part, étant entendu que tous nos dirigeants et employés sont liés par les engagements souscrits aux présentes;

3. à ne pas reproduire, ni permettre la reproduction de vos documents relatifs aux Entreprises sans votre autorisation préalable écrite;
4. à ne pas discuter, de quelque façon que ce soit, des informations contenues dans les documents relatifs aux Entreprises avec une personne non liée par les engagements contenus aux articles qui précèdent;
5. à vous retourner promptement, par messenger, les documents ainsi que les reproductions dans l'éventualité où aucune offre d'aide financière gouvernementale ne soit présentée ou que cette offre d'aide financière n'est pas retenue par vous.

De plus, nous prenons les mêmes engagements énumérés ci-dessus à l'égard de toutes autres informations additionnelles relatives aux Entreprises que nous pourrions obtenir.

Nos engagements souscrits ci-dessus ne limitent pas nos obligations de confidentialité stipulées par ailleurs dans les lois qui nous régissent, notamment celles prévues dans la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et le *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique*.

Le présent engagement ne couvre pas toute l'information qui était ou qui est devenue généralement connue du public ou disponible à celui-ci, ou qui était légalement, suite à une divulgation de votre part, en la possession de la soussignée antérieurement à la date des présentes ou qui était ou qui est devenue connue de la soussignée suite à une divulgation d'une personne autre que vous-même.

En outre, dans l'éventualité où la soussignée ou l'un quelconque de ses dirigeants ou employés à qui elle transmet de l'information suivant les termes du présent engagement, est requis ou légalement contraint (par voie de questions orales, interrogatoires, demandes d'informations ou de documents, *subpoena* ou processus similaire) de divulguer toute partie de l'information visée aux présentes, la soussignée vous fera parvenir, dans les plus brefs délais, un avis écrit afin que vous puissiez tenter d'obtenir une ordonnance conservatoire protégeant l'information visée aux présentes ou tout autre remède approprié et/ou renonce au respect des termes du présent engagement. Dans l'éventualité où vous ne puissiez obtenir une ordonnance conservatoire protégeant l'information visée aux présentes ou si vous renoncez au respect des termes du présent engagement, la soussignée divulguera seulement la partie de telle information qui est légalement requise d'être divulguée et déploiera ses

meilleurs efforts afin d'obtenir la garantie qu'un traitement confidentiel sera accordé à cette information.

Veillez agréer, messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation du Québec

Par : _____
Jean-Yves Lavoie, sous-ministre associé et directeur général
Transformation Alimentaire Québec